

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2022

Présents : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA, Anne HIRTZIG, Thierry LANDUREAU, Olivier MEROU, Guy GALINIER.

Absents excusés : Emmanuelle LION, Baptiste MARQUIE, Sonia DEFFRENNES.

Procurations : Emmanuelle LION à Michel PERCHERON, Baptiste MARQUIE à Guy GALINIER, Sonia DEFFRENNES à Thierry LANDUREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PERCHERON

Ouverture de la séance : 20 heures 35

1/ Approbation du PLU.

Modification du PLU approuvée à l'unanimité.

2/ Choix de la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la mairie.

Après examen des 3 propositions d'honoraires d'architecte pour la réfection de la mairie, celle de Monsieur PELOUS Christophe est retenue pour un montant de 26 127,80 € TTC.

Vote à l'unanimité.

3/ Vote des taux d'imposition 2022.

Les taux de l'année précédente sont maintenus. Soit 37,19 % pour la taxe foncière bâti et 79,22 % pour la taxe foncière non bâti.

Vote à l'unanimité.

5/ Examen de la demande de l'ADLFA 31.

ADLFA : Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques.

Point ajourné

6/ Adhésion au RPI Gibel – Montgeard.

Adhésion au RPI Gibel – Montgeard à compter de la rentrée de Septembre 2022.

Répartition entre les 3 écoles :

- Maternelles et CP : Ecole de Montgeard
- CE1 et CE2 : Ecole de Caignac
- CM1 et CM2 : Ecole de Gibel

Vote à l'unanimité.

7/ Convention pour utilisation de la fourrière intercommunales de la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois.

Vote à l'unanimité et délégation donnée à Monsieur le Maire de signer tous les documents en ce sens.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2022

8/ Vote du compte de gestion.

Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier à la clôture de l'exercice puis visé et certifié par Monsieur le Maire.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

9/ Vote du compte administratif.

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et les décisions modificatives d'un même exercice.

Monsieur le Maire donne la parole au doyen d'âge, Monsieur Michel PERCHERON, afin de présenter le compte administratif 2021 qui est conforme avec le compte de gestion et qui peut se résumer comme suit :

- en section de fonctionnement un total de dépenses de 317 265.09 €
un total de recettes de 335 865.79 €
- en section d'investissement un total de dépenses de 89 345.08 €
un total de recettes de 23 146.32 €

Soit un total cumulé en dépenses de 406 610,17 € et en recettes de 359 012,11 €.

10/ Questions et informations diverses.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.

Le Maire
Serge BARTHES

